|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | CAT/OP/SP/20/Add.1 |
| _unlogo | **Protocole facultatifse rapportant à la Conventioncontre la torture et autrespeines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** | Distr. générale7 septembre 2022FrançaisOriginal : anglais |

**Réunion des États parties**

**Neuvième réunion**

Genève, 20 octobre 2022

Point 5 de l’ordre du jour provisoire

**Élection, conformément aux articles 7 et 9 du Protocole facultatif
se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines
ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, des 13 futurs
membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture
qui remplaceront les membres dont le mandat arrive
à expiration le 31 décembre 2022**

 Élection de 13 membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

 Note du Secrétaire général

 Additif

1. En application des articles 7 et 9 du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Secrétaire général convoquera à l’Office des Nations Unies à Genève, le 20 octobre 2022, la neuvième réunion des États parties au Protocole facultatif, au cours de laquelle seront élus les 13 futurs membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture qui remplaceront ceux dont le mandat expirera le 31 décembre 2022.

2. Conformément à la procédure prévue à l’article 6 (par. 3) du Protocole facultatif, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 18 mai 2022, invité les États parties à présenter, au plus tard le 18 août 2022, leurs candidatures pour l’élection des 13 membres du Sous‑Comité Les curriculum vitae des 16 candidats reçus à cette date figurent dans le document [CAT/OP/SP/20](http://undocs.org/fr/CAT/OP/SP/20).

3. On trouvera, en annexe à la présente note, le curriculum vitae, tel qu’il a été reçu par le secrétariat, de la candidate dont la candidature a été reçue après le 18 août 2022.

| *Candidate* | *Désignée par* |
| --- | --- |
|  |  |
| María Luisa **Romero** | Panama  |

Annexe

 Curriculum vitae[[1]](#footnote-2)\*

[*Original : espagnol*]

 Nom et prénom

María Luisa Romero Pinto

 Date et lieu de naissance

23 juillet 1981, à Panama (Panama)

 Langue(s) de travail

Espagnol et anglais ; français (notions).

 Expérience professionnelle

Consultante internationale en droits de l’homme (2013-2014, 2019-2022) ; Ministre et Vice‑Ministre du Gouvernement panaméen (2014-2018) ; avocate plaidante, *Debevoise & Plimpton LLP,* New York (2010-2013) ; avocate à la Cour interaméricaine des droits de l’homme au Costa Rica (2008-2009) ; avocate stagiaire au Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda en Tanzanie (2006) ; attachée diplomatique à l’ambassade du Panama aux États-Unis (2004-2005).

 Études

Docteur en droit (*Juris Doctor*, avec mention), Université de Harvard (2008) ; licence en sciences politiques et études latino-américaines (avec mention), Université de Harvard (2004).

 Situation/fonction actuelle

Consultante en droit des droits de l’homme ; membre du Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture et chef du Groupe régional pour l’Europe ; Directrice du conseil d’administration de la section panaméenne de Transparency International.

 Principales activités professionnelles

Avocate et spécialiste des droits de l’homme, María Luisa Romero s’est attachée, tout au long de sa carrière, à prévenir la torture et à promouvoir la réforme pénitentiaire et la réinsertion sociale au Panama et dans d’autres pays, en travaillant avec les acteurs du milieu universitaire, de la société civile et du service public. Elle a récemment dirigé une enquête sur l’emploi de la force en Amérique latine et a publié, pendant la pandémie, à l’intention des États de la région, un document d’orientation sur la COVID-19 dans les prisons. En tant que Ministre et Vice-Ministre du Gouvernement panaméen, elle s’est occupée de questions ayant trait à la justice des mineurs, au système pénitentiaire, aux réfugiés et aux peuples autochtones. Elle a mené à bien des réformes visant à rendre le milieu carcéral plus humain, plus sûr et plus transparent, en faisant adopter une législation établissant un dispositif de carrière dans l’administration pénitentiaire, en ouvrant ce milieu à des groupes de la société civile et en améliorant les programmes de réadaptation. Ses efforts ont été déterminants pour la création du mécanisme national de prévention établi par la loi en 2017.

 Autres activités principales dans les domaines présentant un intérêt pour le mandat
du Sous-Comité pour la prévention de la torture

María Luisa Romero Pinto a commencé à travailler dans le domaine des droits de l’homme lors des International Human Rights Clinics des universités de Harvard et de Stanford, ateliers dans le cadre desquels elle s’est concentrée sur l’Amérique centrale. En tant que consultante, elle travaille sur des questions telles que la prévention de la torture, l’indépendance de la justice, l’emploi de la force et l’égalité des genres. Elle a rendu des avis sur les thèmes de la lutte contre la corruption et des droits de l’homme. À la Cour interaméricaine des droits de l’homme, elle a été l’un des principaux artisans d’un jugement historique sur la violence contre les femmes et le féminicide. En tant que conférencière invitée de la Faculté latino-américaine des sciences sociales, elle enseigne actuellement aux femmes la négociation dans le service public. Son expérience l’a conduite à collaborer avec des personnes de différents horizons, notamment des universitaires, des diplomates, des responsables politiques, des militants des droits de l’homme, des policiers, des agents pénitentiaires et des victimes de torture. La société civile panaméenne a salué son militantisme en faveur de la défense des droits des personnes privées de liberté.

 Liste des publications les plus récentes dans les domaines présentant un intérêt
pour le mandat du Sous-Comité pour la prévention de la torture

*Uso de la fuerza en la protesta social* (Konrad Adenauer, octobre 2022) ; *La Pandemia de Covid-19 y la Política Penitenciaria en Latinoamérica* (Diálogo Interamericano 2021) ; *Los muros no detienen las pandemias* (Blog CEJIL 2020) ; articles d’opinion dans *La Prensa* (Panama, 2008-2017) ; *La Crisis en Panamá Continúa: ¿Hacia un Sistema Penitenciario que Respete los Derechos Humanos?* (faculté de droit de Stanford, 2013) ; *« Del Portón Para Acá Se Acaban Los Derechos Humanos » : Injusticia y Desigualdad en las Cárceles Panameñas* (faculté de droit de Harvard, 2008).

1. \* Les curriculum vitae ne sont pas revus par les services d’édition. [↑](#footnote-ref-2)